

Accès Canada

La voie royale pour décrocher la feuille d'érable

Spécialisée en immigration francophone pour le Canada, Accès Canada est une firme internationale qui est présente dans onze pays, dont le Burkina Faso, depuis 2008. Alain Guerrero, président de cette firme, a animé une conférence de presse à Ouagadougou le 9 février 2010 pour non seulement faire le point des activités du bureau Accès Canada au Burkina, mais aussi informer le public des nouvelles mesures fédérales qui facilitent davantage les démarches et l'établissement au pays de la feuille d'érable, symbole du Canada.

■ San Evariste Barro

Aujourd'hui, pour immigrer dans les pays du Nord il y a deux possibilités qui s'offrent au prétendant. Soit il s'aventure dans l'illégalité avec tous les risques que cela comporte, soit il opte de façon responsable de planifier et de préparer son immigration de façon légale en faisant les démarches administratives légales pour faciliter son voyage et son établissement à l'étranger. Bien sûr, dans le premier cas de figure, s'il a la chance, il peut effectivement parvenir à son but, mais il planera toujours sur sa tête cette épée de Damoclès qu'est ce charter qui rapatrie les immigrés clandestins. Dans le deuxième cas, il peut échouer. Par contre si son dossier est accepté, il effectue son immigration de la façon la plus légale possible ainsi que son intégration puisqu'il n'est pas un clandestin et bénéficie, du coup, de la protection et de l'assistance de son pays d'accueil. C'est dans le but de promouvoir ce type d'immigration sécurisée et moins stressante qu'Accès Canada, une firme spécialisée dans l'immigration francophone pour le Canada, a été créée en 1995. La firme, qui dispose



Ph. Frédéric Y.

Alain Guerrero, président d'Accès Canada

des autorisations du gouvernement canadien, agit à titre d'intermédiaire en matière d'immigration au Canada. Et évidemment, Alain Guerrero, le président d'Accès Canada, est membre de la Société canadienne des consultants en immigration (SCCI) sous le numéro M0419. La firme est aujourd'hui présente dans onze pays (Canada, Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, Sénégal, France, Roumanie, Bénin, Cameroun, RD Congo et Burkina Faso). Installée au Burkina depuis novembre 2008, Accès Canada, selon son



président, est assez satisfaite de ses activités au pays des Hommes intègres. La société a ainsi traité avec succès près d'une centaine de dossiers. Et Alain Guerrero se félicite même du «fort taux d'acceptation de dossiers burkinabè par les autorités canadiennes. Beaucoup sont même acceptés sans entrevue. On est vraiment satisfait». Il est bon de préciser tout de suite qu'Accès Canada ne traite pas de dossiers d'étudiants. L'immigration légale au Canada obéit à certains critères, dont l'âge et le niveau d'études (le BEPC au minimum), que le candidat doit satisfaire. Se confier à Accès Canada, c'est la garantie d'un traitement

efficace de son dossier d'immigration par une équipe de professionnels disposés à vous aider et à vous conseiller pour plus de succès dans votre entreprise.

Selon Alain Guerrero, les nouvelles mesures arrêtées par le gouvernement canadien donnent plus de chance aux candidats à l'immigration. Le critère d'âge a été révisé à la hausse (jusqu'à la quarantaine). De plus il y a eu un abaissement du seuil de points à attendre pour les célibataires et les couples tout comme celui des délais de sélection.

Ces nouvelles mesures non exhaustives ont été prises par les autorités canadiennes car il y a urgence en matière de population active. En effet, d'ici à 2012 le pays aura besoin de renouveler sa main-d'œuvre car rien que pour le Québec, il faudra pourvoir des travailleurs à quelque 700 000 emplois qui seront libérés pour cause de départ à la retraite. C'est dire si les éléments sont à présent réunis pour être accepté et réussir son intégration économique.

En une quinzaine d'années, Accès Canada a pu obtenir près de 20 000 visas permanents à des candidats à l'immigration canadienne ■



Lors de cette conférence de presse, les journalistes n'ont pas été avares en questions

Ph. Frédéric Y.

Les critères fondamentaux

Les critères fondamentaux

- Avoir un diplôme (BEPC au minimum) ;
- avoir une expérience de travail (à justifier avec des documents crédibles) ;
- être déclaré à la Caisse (CNSS ou CARFO) 06 mois au moins.

Les cas où il ne faut même pas tenter

- Le candidat n'ayant obtenu aucun diplôme ;
- l'étudiant sans expérience professionnelle ;
- l'étudiant qui désire poursuivre des études au Canada ;
- les personnes de moins de 20 ans ou de plus de 45 ans.

Les services d'Accès Canada visent l'obtention de la résidence permanente uniquement. La société n'offre ni emploi ni hébergement.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le site web, www.accesscanada.com

Tél. : 50 31 03 77 ou 71 30 34 87